

COMMUNE
DE GONDREXANGE



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 avril 2025

144 RUE DE L'EGLISE
57815 GONDREXANGE

NOMBRE DES CONSEILLERS ELUS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS EN FONCTIONS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS PRESENTS : 9

Date de convocation du Conseil municipal : le 02.04.2025

Le 15 avril deux mille vingt-cinq à 19h15, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de **M. STAUB Alain – Maire**

Présents : Monsieur STAUB Alain, Monsieur VERRIER Jacky, Madame COLONNE Gérardine, Monsieur MANSUY Laurent, Monsieur BAUCHARD Jean-Christophe, Madame CLEMENT Céline, Monsieur DOMMINGER Joël, Monsieur MANSUY Benoît, Monsieur VANDERBOSSE Alain.

Absents excusés :

Madame CEZARD Joëlle a donné procuration à Mme COLONNE Gérardine
Madame LORENZ Céline

Madame COLONNE Gérardine a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 25 février 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de DOMMINGER Joël. Il convient à ce titre que les membres du conseil le valident ou demandent à le modifier. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 25 février 2025 est approuvé.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du CFU 2024
- 2) Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget principal
- 3) Vote des taux des impôts locaux pour 2025
- 4) Budget Primitif 2025 budget « Lotissement »
- 5) Budget Primitif 2025 budget principal
- 6) Demande de subvention AMISSUR 2025
- 7) Rapport sur l'eau 2024

Questions diverses :

- Travaux de marquage au sol
- Travaux cimetière : choix de la couleur des lamelles

1) DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU CFU, BUDGET PRINCIPAL, EXERCICE 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 9 Délégation de vote : 1 Absents : 1
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 9 votes contre : 0 Abstentions : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 15/04/2025
Délibération affichée le 16/04/2025

Le CFU est projeté et M. le maire explique les différents chiffres, notamment ceux des pages 6 et 7 qui correspondent à la synthèse de la comptabilité de la commune (page 6) et à la synthèse de la comptabilité de la trésorerie (page 7).

L'assemblée constate que les chiffres concordent.

M. Le Maire quitte la salle au moment du vote du Compte Financier Unique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Constata** que la procédure de confection du Compte Financier Unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée, et que l'État des contrôles du CFU met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

- **Approuve** à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Gondrexange.

2) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 9 Délégation de vote : 1 Absents : 1
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 10 votes contre : 0 Abstentions : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 15/04/2025
Délibération affichée le 16/04/2025

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -3 074.22 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 80 173.93 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit 001) de la section d'investissement de : - 63 913,55 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 33 131.20€

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 84 074.97 €

En recettes pour un montant de : 129 394.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP) : 21 668,74 €
- 2° Affectation complémentaire en réserves : 0 €
- 3° Restes sur excédents de fonctionnement : 91 636,39 €

3) VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 9 Délégation de vote : 1 Absents : 1
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 10 votes contre : 0 Abstentions : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 15/04/2025
Délibération affichée le 16/04/2025

Le Conseil Municipal :

1) décide à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2025 une augmentation de 3% sur les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,35% → 21.99 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,83 → 32.78 %,
- Taxe d'habitation : 13,09 → 13.48 %.

2) charge Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

4) BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET « LOTISSEMENT »

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 9 Délégation de vote : 1 Absents : 1
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 10 votes contre : 0 Abstentions : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 15/04/2025
Délibération affichée le 16/04/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Gondrexange pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 88 061,70 €

En dépenses à la somme de : 88 061,70 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

> C 011 Charges à caractère général	3 500,00
> C 023 Virement à la section d'investissement	1 142,83
> C 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 155,91
> C 043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionne	503,78
> C 65 Autres charges de gestion courante	1 141,99
> C 66 Charges financières	502,78

TOTAL 41 947,29

RECETTES

> C 002 Résultat d'exploitation reporté	5 111,36
> C 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 332,15
> C 043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionne	503,78

TOTAL 41 947,29

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

C 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 332,15
C 16 Emprunts et dettes assimilées	9 782,26

TOTAL 46 114,41

RECETTES

C 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 815,67
C 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 142,83
C 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 155,91

TOTAL 46 114,41

5) BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 9 Délégation de vote : 1 Absents : 1
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 10 votes contre : 0 Abstentions : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 16/04/2025
Délibération affichée le 16/04/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Gondrexange pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 645 314,10 €

En dépenses à la somme de : 645 314,10 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

> C 011 Charges à caractère général	166 645,81
> C 012 Charges de personnel et frais assimilés	89 171,61
> C 014 Atténuations de produits	14 815,00
> C 023 Virement à la section d'investissement	62 837,97
> C 65 Autres charges de gestion courante	68 000,00
> C 66 Charges financières	8 600,00

TOTAL 410 070,39

RECETTES

> C 002 Résultat d'exploitation reporté	91 636,39
> C 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	4 104,00
> C 73 Impôts et taxes	39 418,00
> C 731 Impositions directes	146 497,00
> C 74 Dotations et participations	94 815,00
> C 75 Autres produits de gestion courante	33 600,00

TOTAL 410 070,39

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

> [A]	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 987,77
> [A]	1641 Emprunts en euros	77 000,00
> [A]	165 Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
> [A]	2151 Réseaux de voirie	84 074,97
> [A]	2152 Installations de voirie	6 180,97
	TOTAL	235 243,71

RECETTES

> [A]	021 Virement de la section d'exploitation	62 837,97
> [A]	024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	4 500,00
> [A]	10222 FCTVA	14 343,00
> [A]	10226 Taxe d'aménagement	1 500,00
> [A]	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	21 668,74
> [A]	1312 Régions	11 715,00
> [A]	13251 GFP de rattachement	10 000,00
> [A]	13461 Dotation d'équipement des territoires ruraux	29 679,00
> [A]	1641 Emprunts en euros	78 000,00
> [A]	165 Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
	TOTAL	235 243,71

6) DEMANDE DE SUBVENTION AMISSUR 2025

Vu la proposition du Maire, que comme chaque année, le Département répartit le produit des amendes de police, pour les communes de moins de 2 000 habitants, en vue du financement des opérations de sécurisation des voiries et notamment de la réalisation des aménagements de signalisation horizontale de police. Les collectivités peuvent percevoir une subvention égale à 30% d'un coût HT de travaux plafonné à 50 000€.

Monsieur le maire propose de bénéficier de cette possibilité d'obtenir une subvention pour les travaux de signalisation horizontale dans le but d'améliorer la sécurité des déplacements sur les rues de la commune et la route départementale pour un montant de 3 662,90€ HT, prévus cette année au budget.

Ces travaux consistent à la mise en place des marquages stop, cédez le passage et arrêts de bus, places de stationnement ainsi qu'au traçage de passages piétons.

Approuvé à l'unanimité



7) RAPPORT SUR L'EAU 2024

Conformément à l'article L 2224-5 du C.G.C.T, le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel - **exercice 2024** - sur le fonctionnement du service public d'eau potable, établi par le Syndicat intercommunal des eaux de Lorquin-Gondrexange, auquel notre commune est affiliée.

Ce rapport n'appelle pas d'observations particulières, ni d'objections de la part des membres du Conseil Municipal.

Ce rapport sera tenu à la disposition des administrés en mairie.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

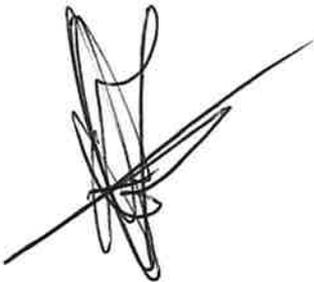
- Choix de la couleur des lamelles du grillage du cimetière :
- Arbres remarquables sur la commune :

Ils sont répertoriés et inscrits dans le PLU. Ils ne peuvent pas être abattus et doivent faire l'objet d'un suivi régulier. Le dernier diagnostic a été effectué en 2007.

Un devis a été demandé à Holzinger pour les arbres qui sont du ressort de la commune.

La séance est levée à 21h.

Le Maire
Alain STAUB



Le secrétaire de séance
COLONNE Gérardine



